

Siréas asbl 
Service International de Recherche, d'éducation et d'Action Sociale
Rue de la Croix, 22 - 1050 Bruxelles
Tél : 02/649 99 58 - Fax : 02/646 43 24
e-mail : sireas@sireas.be - sasb@brutele.be - fae@sireas.be
site : www.sireas.be

Rapport général des activités

2007

Sireas, SASB, FAE

Table des matières

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION	5
Prologue	5
Organigramme	6
Personnes de contact	7
Introduction	8
1. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES	9
1.1. Les formations professionnelles de Siréas	11
Centre de formation Bureautique	11
Centre des Etangs Noirs	13
Centre de formation Horeca	18
Les formations professionnelles de FAE	20
Centre de formation Textile	20
Centre de formation Cuir et daim	21
1.2. L'orientation post-formation et l'insertion professionnelle	22
2. L'ÉDUCATION PERMANENTE ET L'ANIMATION CULTURELLE	23
2.1. L'axe 1 du Décret : La participation, la formation et l'éducation citoyenne	23
2.2. L'axe 3.2. du Décret : La production d'analyses et études	24
3. LA PRÉVENTION SIDA ET AUTRES MALADIES TRANSMISSIBLES	25
4. LES ACTIONS DE COHÉSION SOCIALE	27
4.1. Le service juridique	27
4.2. L'alphabétisation	28
4.3. L'intégration socio-culturelle de communautés issues du Proche-Orient	28
5. LE SERVICE D'ACTION SOCIALE BRUXELLOIS - SASB	30
5.1. L'action sociale et juridique	30
5.2. L'aide aux justiciables	33
5.3. Le Service Social International (SSI)	34
Conclusion	36



Présentation de l'institution

SSE – Siréas - 1962/2007 - 45 ans déjà

Il y a des dates qui marquent l'histoire des gens ou d'une institution et c'est à cette date qu'on souhaite faire référence. Si un service social, de formation et d'éducation permanente a été créé à une époque donnée, c'est parce qu'à cette époque quelques uns ont été sensibles à des situations et à des événements qui les ont marqués, qui les ont poussés à agir, à répondre à un besoin aigu.

1962, c'est la date de création de notre association mais les éléments du contexte étaient présents bien des années auparavant. Déjà en 1948, avec le début de l'immigration de travailleurs italiens au fond de la mine, accueillis dans des logements insalubres, phalanstères, baraquement en triplex avec toiture en carton goudronné ou en tôle ondulée, travail dur, handicapant par les risques de silicose, anthracitose, explosion de grisou, travail épuisant.

En 1956, la tragédie de Marcinelle marque l'histoire du travail de la mine et la révélation cruelle des conditions inhumaines de ces travailleurs, du manque de sécurité. Il n'y avait pas de service social spécifique, mis à part les syndicats et quelques services d'aide aux réfugiés. Aujourd'hui, le Bois du Cazier à Marcinelle est un musée, témoin silencieux d'un passé tragique.

En 1962, c'est différent. C'est le début des Golden Sixties, la croissance économique, l'entrée libre des immigrés surtout en provenance de l'Espagne, du Maroc et plus tard de la Turquie. Le travail se trouve facilement : bâtiment, manutention, emploi en usine, etc...

En 1962, la création du Service Social des Etrangers (devenu depuis SIREAS) était bienvenue : aider les migrants à régulariser leur situation administrative, faciliter leur intégration socioculturelle, leur apporter l'aide sociale indispensable.

C'est l'ouverture des frontières et l'entrée de dizaines de milliers de personnes dans la plupart des pays d'Europe. Par exemple, en France, la gare du Nord à Paris, était remplie d'immigrés la nuit, qui dormaient dans la gare à même le sol et repartaient le lendemain matin au travail. En Belgique, les taudis près de la gare du Midi étaient bondés, chambres lugubres et insalubres surloués par des marchands de sommeil.

Si le SSE fut un des premiers services spécialisés dans ce domaine, de nombreux autres services ont été créés depuis lors, souvent par des paroisses des Aumôniers du Travail, et par des a.s.b.l. diverses. Après 45 ans, le constat c'est que l'immigration, malgré le changement de politique et les mesures répressives, reste très importante. D'où la solidarité et l'appui des diverses associations de soutien aux grévistes de la faim des sans-papiers, etc. Les services sociaux et juridiques tels que le nôtre sont débordés et n'arrivent pas à faire face à la demande très nombreuse qui nous est soumise chaque jour : travail d'alphabétisation, de formation et d'éducation et d'action culturelle, ...

Ce travail est harassant, mais c'est grâce à la diversité des services et d'une politique culturelle et sociale développée pendant de longues années que la Belgique peut se vanter d'être un des pays les mieux armés pour l'accueil et l'intégration des migrants, et ce malgré les mesures très répressives des différents ministres de l'Intérieur qui se sont succédés ces dernières années.

Organigramme

Conseils d'administration
 Luc STURBELLE, *président*
 Roland TAVITIAN, *Trésorier*
 Mauro SBOLGI, *administrateur délégué*
 Christiane SPECHT, *administrateur*
 Piet BOUMAN, *administrateur*
 Ferdinand DEHOUSSE, *administrateur*
 Philippe HAENEN, *administrateur*
 Jo LÉONARD, *administrateur*
 Philippe THOREAU, *administrateur*
 Ernst VERCRUYSE, *administrateur*

Siréas asbl

SASB asbl

FAE asbl

Assemblées Générales

Conseils d'administration

Direction : Mauro Sbolgi, administrateur délégué

Siréas – SASB – FAE
 Rue de la Croix, 22
 1050 Bruxelles

Siréas, SASB, FAE
 Coordination générale,
 Administration générale
 Siège social

Siréas
 Permanences juridiques
 Prévention IST/Sida
 Gestion des actions
 d'éducation permanente

Gestion du Site Web
 Imprimerie

SASB
 Permanences sociales
 Aide aux justiciables
 Service Social
 International

Centre Etangs Noirs
 Siréas
 R. des Etangs Noirs, 85
 1080 Bruxelles

Formation et insertion
 professionnelles

- électricité
- mécanique auto
- bâtiment
- menuiserie
- plomberie sanitaire/
soudure tube acier
-

Education permanente
 Aide aux justiciables

Centre de formation
 Horeca
 Siréas + SASB
 Rue de la Victoire, 34
 1060 Bruxelles

Siréas
 Formation et insertion
 professionnelle

Education permanente

SASB
 Permanences sociales

Centre de formation
 Secrétariat/
 Bureautique
 Siréas
 Bd de l'Abattoir, 37
 1000 Bruxelles

Formation et insertion
 professionnelle

Education permanente

Centre Namur
 Siréas
 Rte de Gembloux, 500
 5000 Namur

Education permanente

Centre de formation
 Textile/Cuir et daim
 FAE + Siréas
 Rue des Tanneurs, 58-62
 1000 Bruxelles

FAE
 Formation et insertion
 professionnelle

Siréas
 Education permanente

Service de cohésion
 sociale
 Siréas + SASB
 Rue Franklin, 112
 1000 Bruxelles

Siréas
 Education permanente

Cohésion sociale
 (alphabétisation et
 intégration socio-
 culturelle)

SASB
 Permanences sociales

Centre Liège
 Siréas
 R. Lambert-le-Bègue, 8
 4000 Liège

Education permanente

Personnes de contact

Services	Personne de contact	Adresse + Téléphone
SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE ASBL - SIREAS		
Services généraux	Mauro Sbolgi, admin. délégué	Rue de la Croix 22 - 1050 Bruxelles Tel 02/649 99 58 – Fax 02/646 43 24 sireas@sireas.be
Service juridique	Julie Maenaut Dieudonné Diumi Shutsha	Rue de la Croix 22 - 1050 Bruxelles Tel 02/649 99 58 – Fax 02/646 43 24 sireas@sireas.be
Prévention SIDA	Maureen Louhenapessy	Rue de la Croix 22 - 1050 Bruxelles Tel 02/649 99 58 – Fax 02/646 43 24 istsida@sireas.be
Service de cohésion sociale	Bernard Laruelle	Rue Franklin 112 – 1000 Bruxelles Tel 02/230 81 66 – Fax 02/230 58 88 aned@sireas.be
Centre Etangs Noirs	Thierry Cointrel	Rue des Etangs Noirs 85 – 1080 Bruxelles Tel 02/410 89 12 – Fax 02/411 65 79 cfen@sireas.be
Centre de formation bureautique	Severino Pierno	Bd de l'Abattoir 37 – 1000 Bruxelles Tel 02/512 58 58 – Fax 02/512 39 10 cfb@sireas.be
Centre de formation Horeca	Naima Nassir	Rue de la Victoire 34 – 1060 Bruxelles Tel 02/537 94 52 – Fax 02/537 36 48 cfh@sireas.be

SERVICE D'ACTION SOCIALE BRUXELLOIS ASBL - SASB

Permanences sociales	Marie-France Menten	Rue de la Croix 22 - 1050 Bruxelles Tel 02/649 99 58 – Fax 02/646 43 24 sasb@brutele.be
Permanences sociales	Manuela Cipolat-Mis	Rue Franklin 112 – 1000 Bruxelles Tel 02/230 81 66 – Fax 02/230 58 88 aned@sireas.be
Aide aux justiciables	Sarah Santele	Rue de la Croix 22 - 1050 Bruxelles Tel 02/649 99 58 – Fax 02/646 43 24 sasb@brutele.be
Service social International	Katrin Schwaar	Rue de la Croix 22 - 1050 Bruxelles Tel 02/649 99 58 – Fax 02/646 43 24 sasb@brutele.be

FORMATION AIDE AUX ENTREPRISES ASBL - FAE

Centre Textile/Cuir et Daim	Benoît Ndagijimana	Rue des Tanneurs 58-62 – 1000 Bruxelles Tel 02/548 70 29 – Fax 548 70 30 fae@sireas.be
-----------------------------	--------------------	--

ANTENNES EN RÉGION WALLONNE

SIREAS (c/o Service Social des Etrangers)	Michel Malherbe	Rue Lambert-le-Bègue, 8 - 4000 Liège Tél. + Fax : 04/223.58.89
SIREAS (c/o Nouveau Saint-Servais asbl)	Adrien Lenoble	Route de Gembloux, 500 – 5002 Saint-Servais Tél. : 081/71.73.84 - Fax : 081/74.63.01 Mail : nss.forma@skynet.be

Introduction

Cette année 2007, nous avons encore été confrontés à une demande intense de nombreuses personnes qui font appel à notre service, comme aux autres services sociaux. Cela contraste avec les mesures importantes et très coûteuses prises par la Commission Européenne, rempart de l'Europe pour bloquer l'immigration : systèmes de contrôle, enfermements, expulsions et rapatriements.

L'infrastructure sociale est insuffisante ? Sans doute, mais il est inutile de penser que le gouvernement puisse être sensible à notre appel, leur politique étant diamétralement opposée à ce que nous souhaitons : un accueil équitable des immigrés et des réfugiés dans le respect de la loi belge et des conventions internationales. Et c'est sans doute l'attitude du gouvernement qui est la cause de ces débordements, au lieu d'avoir une politique claire, des directives bien appliquées par les différentes instances de reconnaissance et de recours dans des délais raisonnables.

Au moment où nous clôturons ce rapport, le porte-parole de l'Office des Etrangers se référant à un réfugié qui s'est suicidé dans une maison d'enfermement suite à une décision de renvoi dans son pays, accusait les services d'aide sociale et de défense des étrangers de donner trop facilement espoir à ces réfugiés alors que l'Office des Etrangers avait décidé qu'ils n'avaient pas le droit de fixer leur résidence en Belgique. Nous pensons au contraire que la responsabilité incombe totalement à l'Office des Etrangers parce que ce n'est pas normal que cette administration tarde des années avant de prendre une décision qui, pour la plupart, n'est pas fondée et qui, très souvent, sera cassée par une instance de recours.

En orientant ces personnes vers ces instances de recours, les associations et les avocats ne font que leur travail, parce que ces instances de recours sont voulues par le législateur et sont inhérentes à tout état de droit et démocratique. Il n'appartient pas au porte-parole de l'Office des Etrangers de porter un jugement ou de réprimer ceux qui encouragent l'exercice d'un droit fondamental.



1. Les formations professionnelles

Nos programmes de formation sont conçus pour un public de demandeurs d'emploi, âgé de plus de 18 ans, marqué par un déficit scolaire et peu de possibilités de s'intégrer socialement et professionnellement.

Toutes les formations comprennent :

- ◆ Une formation professionnelle : 36 h/semaine, à raison de 40 semaines/an, dont 24h/semaine de formation technique et 12h/semaine de cours généraux (Français, mathématiques, néerlandais, informatique, insertion socio-culturelle, insertion socio-professionnelle)
- ◆ Un stage en entreprise, en fin de formation : 152h/an/stagiaire,
- ◆ Une guidance et un suivi d'insertion socio-professionnelle

Les compétences transversales visées dans toutes les formations sont :

Compétence n° 1 : agir de manière autonome

Compétence n° 2 : se servir de moyens d'une manière interactive

Compétence n° 3 : fonctionner dans des groupes socialement hétérogènes

1. T-ForEyEr (Transversalité – Formation – Evaluation – Erudition)

Dans le cadre de l'appel à projet du Fonds Social Européen (programmation 2007-2013), nous avons introduit le projet T-ForEver en septembre 2007. Ce projet nous garantit le financement de nos formations professionnelles, et contient les innovations et objectifs suivants :

Cadre Partenarial :

Au-delà de nos partenariats traditionnels avec Bruxelles Formation, la COCOF et ACTIRIS, nous avons mis sur pied une collaboration dynamique de travail via un cadre partenarial composé d'un groupe d'opérateurs structurants, c'est à dire 3 partenaires ISP (Siréas – FAE – Nouveau St Servais) et des établissements de Promotion sociale à Bruxelles et en Wallonie (Liège-Mouscron-Charleroi).

En ce qui concerne le partenariat ISP, il s'agit d'évaluer ensemble l'application d'un même processus dans des centres de formation différents, afin de déduire les points de force et les points faibles, d'analyser la validité, la reproductibilité et la transférabilité de ce projet.

En tant que partenariat ISP, le projet T-ForEvEr entend remédier à un double problème :

1. *l'exclusion sociale des personnes faiblement qualifiées à Bruxelles (30 % des chômeurs sont des jeunes de moins de 25 ans dont le niveau d'étude est faible).*
2. *le besoin de main d'œuvre qualifiée à Bruxelles (les secteurs Commis de salle et commis de cuisine, Plomberie chauffagiste – soudure tube acier, Rénovation de bâtiment, Menuiserie, Mécanicien réparateur, Electricien , Employé(e)s de bureau et Confection sont déficitaires en main d'œuvre qualifiée)*

En ce qui concerne le partenariat avec la Promotion Sociale, il est basé sur la prise de conscience que les formations ISP sont centrées exclusivement sur l'emploi, sans pouvoir être certifiées et sans

ouvrir l'apprenant sur des possibilités réelles de poursuivre sa formation. En organisant la collaboration avec la promotion sociale, nos stagiaires pourront faire certifier les acquis de nos formations au bout de dix mois et poursuivre leur formation tout au long de la vie.

Nos centres de formation sont donc appelés à devenir des passerelles qui permettent à toute personne exclue socialement et professionnellement d'entreprendre un parcours en vue non seulement de l'accès à l'emploi mais aussi de l'accès à la formation « tout au long de la vie » dans le circuit des formations formelles.

Toujours dans le cadre du projet T-ForEvEr, une nouvelle activité a été mise en place. Il s'agit d'une activité d'orientation centrée sur le problème du genre qui consiste à lutter contre les stéréotypes qui confinent les femmes vers des professions spécifiques sans tenir compte de leurs aspirations profondes. Des Focus Group ont été réalisés en 2007 et il est prévu une formation on line du personnel de notre service chargé de l'évaluation des candidates et de leur orientation.

Les autres innovations sont le recours à la méthode d'évaluation de la Qualité EFQM, l'utilisation de la méthode GOPP (GCP) pour l'évaluation du fonctionnement des centres et des partenariats, l'ouverture d'un site accessible à tout public pour prendre connaissance de l'évolution du projet et la création d'une communauté de pratique Intranet.

◆ A l'heure où ce rapport est sous presse, nous avons reçu la réponse favorable de Mme la Ministre Dupuis concernant le projet T-ForEvEr.

Le projet T-ForEvEr a démarré en 2007 par la constitution des partenariats, l'élaboration du site Web et la modification des programmes pour les mettre en concordance avec la Promotion Sociale.

2. Sydonie (Système Didactique Orienté vers les Nouvelles Initiatives Educatives).

Il s'agit d'un projet mis en place en avril 2007. Ce projet part du constat que, lorsque l'on s'adresse à des personnes peu scolarisées d'origine étrangère, l'une des principales difficultés pour la transmission du savoir est la faible connaissance du français technique de base. Ce qui entraîne, pendant la formation, la disparité des capacités d'apprentissage des stagiaires et crée des difficultés de remise à niveau et des résultats très inégaux, souvent cause de démotivation, de découragement et de décrochage. Le projet Sydonie vise à donner aux stagiaires qui n'ont pas suffisamment de connaissances linguistiques dans les domaines techniques pour entreprendre une formation professionnelle, une formation accélérée de français technique de base correspondant aux sections dans lesquelles ils souhaitent s'inscrire, afin d'obtenir des classes plus homogènes et de garantir, de la sorte, la réussite de tous les stagiaires. En quelque sorte, Sydonie est complémentaire de T-ForEvEr en garantissant une plus value par plus de chances d'intégration professionnelle.



1.1. Les formations professionnelles de Siréas

Formation qualifiante d'employé(e) en bureautique

Employé(e) à l'accueil <i>De septembre à décembre</i>	Employé(e) en bureautique comptable <i>De janvier à juin</i>	Employé(e) commercial(e) <i>De janvier à juin</i>
--	--	--

Objectif global

Gérer un poste d'accueil informatisé dans une entreprise privée ou publique

Assurer les tâches confiées à un(e) employé(e) attaché(e) à un service comptabilité

Assurer le suivi administratif et commercial de la clientèle

Objectifs en terme de savoirs et savoir faire

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accueillir et orienter les visiteurs ◆ Gérer la réception de l'information entrante (Tél., E-mail, fax, courrier, etc.) ◆ Identifier les interlocuteurs, l'objet des messages et du courrier et le degré d'urgence. ◆ Enregistrer ou encoder, ordonner et classer les messages ou documents entrants et les transmettre suivant l'organigramme de l'entreprise ◆ Prendre note des messages oraux ◆ Reproduire des documents (photocopieuse, scanner) ◆ Consulter un programme de gestion de données pour informer un tiers ◆ Gérer un répertoire téléphonique ◆ Connaître les bases linguistiques pour l'accueil professionnel (néerlandais) ◆ Être familiarisé avec les outils informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Connaître les notions de base de la comptabilité ◆ Vérifier et classer les documents comptables (factures, pièces de caisse, extraits de compte, etc.) ◆ Mettre en forme ou compléter les documents comptables manuellement ou avec un logiciel approprié (factures, virement ...) ◆ Tenir une caisse ◆ "Saisir" ou encoder dans logiciels comptables les documents imputés ◆ Rédiger et mettre en page des lettres courantes d'accompagnement, de rappel, etc. ◆ Effectuer des ordres de paiement informatisé ◆ Calculer et présenter des données chiffrées à l'aide d'un logiciel. ◆ Connaître les notions de base de la législation sociale ◆ Calculer et vérifier les fiches de salaires ◆ Gérer l'échéancier des factures à payer 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rédiger du courrier commercial, réaliser des mailings ◆ Rechercher des informations par téléphone, dans Internet, logiciels ◆ Assurer la prospection et le suivi de la clientèle ◆ Gérer les problèmes d'un service après-vente ◆ Seconder les agents commerciaux externes gestion d'agenda, prise de rendez-vous, etc. ◆ Concevoir et élaborer des tableaux statistiques à partir de données ◆ Concevoir des présentations publicitaires courantes avec un outil informatique approprié ◆ Gérer le courrier électronique/clients ◆ Mettre à jour des sites déjà créés ◆ Présenter le résultat d'une recherche dans un logiciel de base de données
--	--	---



Programme

(24 H)

◆ Communication professionnelle à l'accueil 2h	◆ Communication professionnelle 1h	◆ Communication professionnelle 1h
◆ Techniques d'accueil 2h	◆ Classement – organisation 1h	◆ Classement – organisation 1h
◆ Organisation de l'accueil 1h	◆ Correspondance service comptable 2h	◆ Techniques commerciales 2h
◆ Classement – recherche information (doc. papier) 2h	◆ Comptabilité générale (informatisée), documents comptables, initiation à la fiscalité : 7h	◆ Correspondance commerciale 2h
◆ Initiation traitement de texte (Word) 2h	◆ Tableur (Excel): 2h	◆ Initiation comptabilité et à la fiscalité, documents commerciaux 4h
◆ Initiation tableur (Excel) 2h	◆ Traitement de texte (Word) 2h	◆ Dactylographie (PCTAP) 3h
◆ Informatique de base : 2h	◆ Base de données (Access) 3h	◆ Tableur (Excel) 2h
◆ Maîtrise du clavier (PCTA) 5h	◆ Atelier informatique multimédia 3h	◆ Traitement de texte (Word) 2h
◆ Atelier informatique multimédia (Recherche sur Internet, Outlook) 4h	◆ Dactylographie (PCTAP) 3h	◆ Base de données (Access) 3h
◆ Eléments de droit civil 2h		◆ Atelier informatique multimédia (Powerpoint, Publisher, etc.) 4h

A l'issue de cette formation, (employé(e) à l'accueil + commercial(e) ou comptable) le stagiaire est présumé apte à présenter les épreuves de toutes les UF de la section « Employé(e) de services » prévues par l'IEPSCF de Mouscron, ainsi que l'épreuve intégrée. Il obtient alors le certificat d'employé(e) de services spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale avec un accès possible au graduat en comptabilité ou en secrétariat en promotion sociale.



Formation professionnelle en Bâtiment

Objectif global: Aide monteur cloisons diverses, aide maçon – cimentier, aide plafonneur – rejointoyeur et carreleur

Programme (24 H)

◆ Cours de dessin technique de construction	2h
◆ Initiation aux techniques de communication professionnelle	2h
◆ Laboratoire de technologie et connaissances des matériaux	2h
◆ Connaissances des règles de sécurité et d'hygiène	1h
◆ Pratique de base de la maçonnerie (maçonnerie ordinaire avec fermeture de baies)	17h

Savoirs – connaissances

- ◆ Savoir lire un croquis et un schéma
- ◆ Identifier les différents matériaux, outils et machines et connaître leurs propriétés
- ◆ Comprendre les instructions de travail
- ◆ Maîtriser les termes techniques et le vocabulaire professionnel
- ◆ Calculer les matériaux nécessaires pour la réalisation d'un travail (proportions)
- ◆ Connaître les notions de géométrie (surfaces et volumes) et unités de mesure

A l'issue de cette formation, le stagiaire est présumé apte à présenter les épreuves des UF prévues par l'Institut Cardinal Mercier (Bruxelles). Après avoir réalisé l'épreuve intégrée, ils pourront obtenir un diplôme d'enseignement secondaire inférieur d'ouvrier maçon.



Savoir faire – compétences techniques

- ◆ Tracer les niveaux et les implantations
- ◆ Placer et assembler les éléments en respectant le niveau et l'aplomb (panneaux, moules,...)
- ◆ Préparer les mélanges
- ◆ Couler le béton (s'assurer de son homogénéité,...)
- ◆ Démontet et nettoyer les moules
- ◆ Fabriquer des coffrages et assembler, régler les éléments de coffrages préfabriqués
- ◆ Relever les dimensions sur plan et sur chantier
- ◆ Préparer et traiter les surfaces (murs, portes, châssis, plafonds, plinthes,...) en vue de leur rénovation : décaper, plafonner, pose des enduits, peindre les surfaces, poser du papier peint
- Remplacer des revêtements de sol : enlèvement, découpe et pose
- ◆ Pose de cloisons en gyproc
- ◆ Monter un échafaudage
- ◆ Pose et réparation de carrelage
- ◆ Enlever les anciens joints, jointoyer et rejointoyer
- ◆ Maçonner
- ◆ Respecter les règles de sécurité et d'hygiène



Formation professionnelle en Electricité

Objectif global : Aide électricien très basse tension, Aide électricien tension domestique et équipements industriels

Programme (24 H)

◆ Installations résidentielles	12h
◆ Initiation à la Domotique	2h
◆ Electricité Industrielle	4h
◆ Pratique électricité industrielle	3h
◆ Initiation aux techniques de communication professionnelle:	1h
◆ Hygiène et Sécurité	1h
◆ Part d'autonomie	1h

Savoirs – Connaissances

- ◆ Maîtriser le langage et le vocabulaire professionnel : connaître le nom des outils, des pièces et des composants
- ◆ Connaître les caractéristiques, usages, modes d'utilisation et propriétés des matériaux et outils
- ◆ Savoir lire et remplir les documents techniques
- ◆ Savoir utiliser les appareils de contrôle et de mesure
- ◆ Savoir lire et interpréter les schémas de montage
- ◆ Se repérer sur un plan d'exécution
- ◆ Connaître les lois de base en électricité
- ◆ Maîtriser les principes mathématiques et physiques nécessaires à l'exercice du métier

Savoir faire – compétences techniques

- ◆ Prévoir et réaliser la répartition, le tracé des circuits et les tableaux de commandes
- ◆ Raccorder les fils et les câbles
- ◆ Assurer la pose et le raccordement de l'appareillage
- ◆ Vérifier et contrôler l'installation avant la mise en service
- ◆ Détecter les défauts et les pannes
- ◆ Appliquer les normes en vigueur pour les travaux
- ◆ Savoir utiliser les outils adéquats pour les différentes activités

A l'issue de cette formation, le stagiaire est présumé apte à présenter les épreuves d'une partie des UF prévues par l'Institut des Arts et Métiers (Bruxelles). Moyennant la présentation des UF complémentaires (Initiation à la domotique, installations résidentielles UF3, initiation aux techniques de communication professionnelle + stage), ils pourront obtenir après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un diplôme d'enseignement secondaire inférieur de monteur-câbleur en électricité du bâtiment.



Formation professionnelle en Mécanique

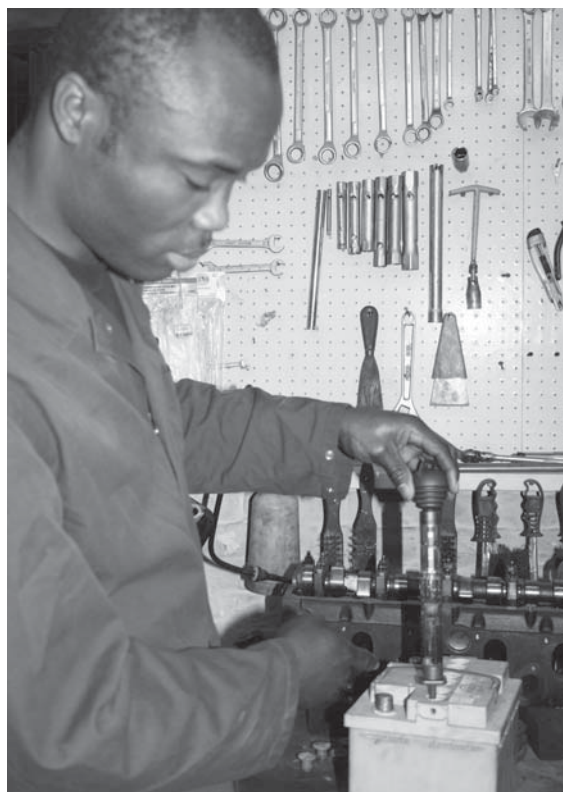
Objectif global : Aide mécanicien d'entretien et de réparation automobile

Programme (24 H)

◆ Cours de technologie et méthode de travail	8h
◆ Cours d'électricité et schéma	1h
◆ Travaux pratiques d'électricité	3h
◆ Travaux pratique garage	9h
◆ Sécurité et hygiène	1h
◆ Part d'autonomie	2h

Savoirs - Connaissances

- ◆ Maîtriser le langage et le vocabulaire professionnel : connaître le nom des outils, des pièces et des produits
- ◆ Connaître les caractéristiques, usages, modes d'utilisation et propriété des matériaux et outils
- ◆ Savoir lire et remplir les documents techniques
- ◆ Savoir lire un plan
- ◆ Connaître les principes de base en mécanique, électricité, hydraulique
- ◆ Maîtriser les principes mathématiques et physiques nécessaires à l'exercice du métier



Savoir faire – compétences techniques

- ◆ Vérifier l'approvisionnement du poste de travail en matériel nécessaire à la réalisation de l'activité
- ◆ Suivre les consignes techniques (ordre de montage, consignes de sécurité, etc.)
- ◆ Suivre les schémas d'entretien
- ◆ Utiliser adéquatement l'outillage, les instruments de mesure et de contrôle
- ◆ Effectuer les différentes opérations de révision des véhicules (vidanges, contrôles, etc.)
- ◆ Effectuer un diagnostic et identifier les pannes
- ◆ Remplacer par démontage et remontage de manière méthodique la/les pièces défectueuses, effectuer un certain nombre de réparations
- ◆ Réaliser les réglages nécessaires au fonctionnement relatifs aux moteurs et organes mécaniques (en se référant aux données des constructeurs)
- ◆ Accéder à des contrôles sur les modifications réalisées
- ◆ Réaliser de petites soudures
- ◆ Etablir un devis
- ◆ Réaliser une fiche technique d'intervention

A l'issue de cette formation, le stagiaire est présumé apte à présenter les épreuves d'une partie des UF prévues par l'Institut des Arts et Métiers (Bruxelles) dans la section mécanique. Moyennant présentation des UF complémentaires (Technologie et pratique automobile : moteurs thermiques, réparation + entretien des organes non moteurs, électricité – électronique, maintenance des véhicules, métiers de l'automobile : traitement de l'information et nouvelles technologies) ils pourront obtenir, après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un diplôme d'enseignement secondaire supérieur de mécanicien de véhicules de tourisme et utilitaires.



Formation professionnelle en Menuiserie

Objectif global : Aide menuisier

Programme (24 H)

- ◆ Cours de dessin technique et calcul professionnel 2h
- ◆ Initiation aux techniques de communication professionnelle 1h
- ◆ Laboratoire de technologie et connaissances des matériaux : 2h
- ◆ Connaissances des règles de sécurité et d'hygiène 1h
- ◆ Menuiserie, pratique de base 16h
- ◆ Part d'autonomie 2h

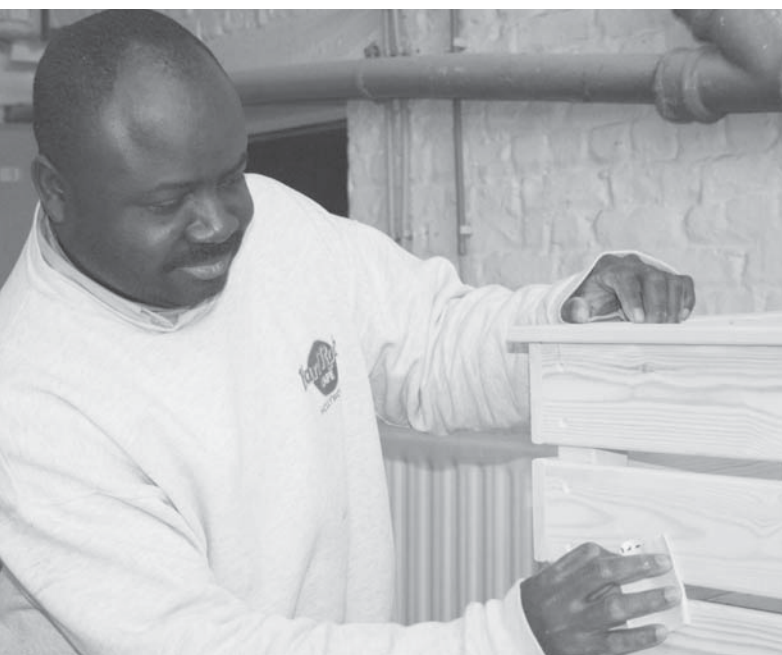
Savoirs Connaissances

- ◆ Savoir lire et interpréter un croquis
- ◆ Connaître les différents bois.
- ◆ Connaître les différentes techniques de travail, leurs avantages et inconvénients et leurs applications.
- ◆ Savoir mesurer (distances, surfaces et volumes).
- ◆ Connaître les principes de base de la géométrie.
- ◆ Connaître les termes techniques, le langage usuel et les symboles.
- ◆ Connaître les différents outils et machines

Savoir faire – compétences techniques

- ◆ Relever des dimensions sur plan et sur chantier.
- ◆ Ebaucher, dessiner un croquis.
- ◆ Préparer la production : choisir les bois, outils et accessoires adéquats.
- ◆ Monter et assembler les pièces (vis et colle).
- ◆ Utiliser correctement les outils et machines en procédant aux réglages nécessaires
- ◆ Fabriquer des pièces : tracer, débiter, dégauchir, passer à la toupie, tourner, percer, ...
- ◆ Assurer les finitions (préparer le support, racler, poncer, vernir, teinter, peindre, ...).
- ◆ Entretien des outils et affûter ceux-ci
- ◆ Ajuster les différentes pièces en se conformant au plan de montage.
- ◆ Appliquer les techniques d'assemblage appropriées (collage, vissage, agrafage, ...)
- ◆ Etablir un bordereau
- ◆ Calculer les coûts

A l'issue de cette formation, le stagiaire est présumé apte à présenter les épreuves d'une partie des UF prévues par l'Université du Travail de Charleroi. Moyennant présentation des UF complémentaires (portes d'intérieur, escaliers droits, chassis + stage) ils pourront obtenir, après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un diplôme d'enseignement secondaire inférieur d'ouvrier menuisier.



Formation professionnelle en Plomberie-sanitaire – soudure tube acier

Objectif global : Aide tuyauteur – soudeur, Aide installateur d'appareils de chauffe, ménagers et sanitaires

Programme (24 H)

◆ Technologie soudure	4h
◆ Technologie plomberie-sanitaire	4h
◆ Dessin, traçage, description, identification	3h
◆ Travaux pratique plomberie-chauffage-soudure	10h
◆ Part d'autonomie	2h
◆ Sécurité et hygiène	1h

Savoirs Connaissances

- ◆ Maîtriser le langage et le vocabulaire professionnel : connaître le nom des outils, des pièces et des produits
- ◆ Connaître les caractéristiques, usages, modes d'utilisation et propriété des outils
- ◆ Savoir lire et remplir les documents techniques
- ◆ Savoir lire un plan
- ◆ Connaître les principes de base en plomberie et chauffage
- ◆ Maîtriser les principes mathématiques et physiques nécessaires à l'exercice du métier



Savoir faire – compétences techniques

- ◆ Vérifier l'approvisionnement du poste de travail en matériel nécessaire à la réalisation de l'activité
- ◆ Suivre les consignes techniques (ordre de montage, consignes de sécurité, etc.)
- ◆ Suivre les schémas d'entretien
- ◆ Utiliser adéquatement l'outillage, les instruments de mesure et de contrôle
- ◆ Effectuer un diagnostic de l'état de la plomberie et sanitaire, relever les déficiences de l'installation plomberie et sanitaire
- ◆ Effectuer un diagnostic et identifier les pannes du chauffage
- ◆ Remplacer par démontage et remontage de manière méthodique la/les pièces défectueuses, effectuer un certain nombre de réparations
- ◆ Réaliser les réglages nécessaires au fonctionnement relatifs aux appareils d'eau chaude et des chaudières (en se référant aux données des constructeurs)
- ◆ Accéder à des contrôles sur les modifications réalisées
- ◆ Réaliser des soudures
- ◆ Etablir un devis
- ◆ Filetage, montage, plomberie-sanitaire, assemblage de tuyauteries, placer des radiateurs.
- ◆ Réaliser une fiche technique d'intervention

A l'issue de cette formation, le stagiaire est présumé apte à présenter les épreuves de la 2e année de la section « chauffage – sanitaire » prévues par l'Institut des Techniques Artisanales de Liège. Moyennant la présentation des épreuves de la 3e année, les stagiaires pourront obtenir le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur de plombier-chauffagiste installateur sanitaire. Cette section sera organisée en 2009 à l'Institut des Arts et Métiers à Bruxelles.



Formation professionnelle en Horeca

« *Commis de restauration* » : « *Commis de salle* » et « *Commis de cuisine* »

Base de restauration
De septembre à décembre

Spécialisation dans les métiers de la salle et de la cuisine
De janvier à juin

Objectifs en termes de compétences

- Cuisine** (théorie cuisine, techno-alimentaire, pratique cuisine) :
- ◆ Identifier les différentes fonctions composant une brigade
 - ◆ Connaître les termes de technologiques et terminologique propre à l'horeca
 - ◆ Connaître et appliquer les notions d'hygiène.
 - ◆ Connaître et appliquer les notions de sécurité
 - ◆ Apprendre à respecter les consignes
 - ◆ Connaître et utiliser le matériel de cuisine
 - ◆ Apprentissage des découpes et des préparations de base.

- Salle** (théorie de salle, initiation à l'œnologie, pratique salle, déontologie) :
- ◆ Identifier les différentes fonctions composant une brigade
 - ◆ Accueillir le client et orienter le client
 - ◆ Savoir les règles de savoir-vivre et les règles élémentaires de préséance
 - ◆ Différencier les locaux et poste de travail : restaurant, office, plonge
 - ◆ Maîtriser les composantes de l'office/bar.
 - ◆ Identifier, classer et servir les boissons les plus courantes et leur méthode de service : soft, café,..
 - ◆ Dresser une table de restaurant

- Cuisine** : théorie cuisine, techno-alimentaire, pratique cuisine):
- ◆ Appliquer les différents mode de cuisson
 - ◆ Savoir identifier et préparer les viandes, les poissons et les fruits de mer
 - ◆ Savoir préparer les potages, les liaisons chaudes et froides, les desserts et les différentes pâtes
 - ◆ Connaître la décoration d'assiettes et des plats pour buffets, cocktails et banquets
 - ◆ Comprendre et mettre en œuvre les techniques d'envoi et le bon de commande
 - ◆ Assurer la mise en place pour le menu du jour et à la carte
 - ◆ Réceptionner et contrôler les marchandises fraîches pour la chambre froide et les produits secs pour l'économat, selon les instructions données
 - ◆ Contrôler un stock de matériels et denrées

- Salle** (théorie de salle, boissons + œnologie, pratique salle)
- ◆ Appliquer les techniques de service : à l'anglaise, à la française, à la russe, ...
 - ◆ Rédiger et annoncer un bon de commande
 - ◆ Assurer la mise en place de la salle et du bar
 - ◆ Prendre note des réservations et des commandes
 - ◆ Expliquer un menu
 - ◆ Effectuer le redressage des tables pendant et après le service
 - ◆ Préparer les cocktails
 - ◆ Connaître les techniques de préparation de plats en salle
 - ◆ Agencer une salle de restaurant en fonction des circonstances
 - ◆ Connaître les techniques de décoration
 - ◆ Contrôler un stock de boisson ou de matériel
 - ◆ Identifier et caractériser le service des vins : debout, en seau, en panier



Programme (24 H)

◆ Pratique prof. Salle et cuisine	17h
◆ Hygiène et normes HACCP	1h
◆ Technologie alimentaire	1h
◆ Théorie salle et cuisine	3h
◆ Déontologie ; Biologie	1h
◆ Œnologie, sommellerie	1h

A l'issue de cette formation, le stagiaire est présumé apte à présenter certaines épreuves des UF (cuisine niveau 1, salle niveau 1, cuisine niveau 2, Formation générale de base pour les métiers de l'alimentation, langues en situation niveau 1) prévues par l'institut Roger Lambion section "Restaurateur ». Moyennant présentation de certaines UF complémentaires (Salle niveau 2, cuisine niveau 3, langue en situation niveau 2 et le stage) ils pourront obtenir, après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un diplôme de « Restaurateur » : l'équivalence de l'enseignement secondaire supérieur de qualification. Moyennant une courte formation en gestion, ils auront l'accès au métier de restaurateur.



Les formations professionnelles de FAE

Formation qualifiante Confection textile

Piqueuse/Piqueur <i>De septembre à décembre</i>	Retoucheuse/Retoucheur <i>De janvier à juin</i>	Ouvrier(ère) en confection <i>De janvier à juin</i>
Objectif global		
Rendre les stagiaires aptes à maîtriser les techniques de coupe, de préparation, de piquage, à réaliser des techniques de montage et d'achèvement simples; ainsi qu'à dégager les principes élémentaires d'utilisation, d'entretien et de dépannage de tout le matériel spécifique à l'option.	Rendre les stagiaires aptes à effectuer des retouches complexes et diverses sur tout type de vêtement ; jupe, pantalon, chemisier, manteau, veste tailleur, ...	Rendre les stagiaires aptes à réaliser l'ensemble des techniques de coupe, de préparation, de montage et d'achèvement sur tout type de vêtement complexe.
Objectifs en termes de savoir	Objectif en termes de savoirs	Objectif en termes de savoirs
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Savoir identifier et sélectionner le matériel lié au métier ◆ Savoir appliquer les techniques de coupe ◆ Etre capable d'exécuter des poches, des fermetures à glissières et des ceintures ◆ Savoir appliquer les diverses techniques d'exécution en vue de réaliser la jupe de base et le pantalon dame ◆ Etre capable de contrôler les finitions d'un vêtement confectionné ◆ Etre capable de prendre les mesures sur corps afin de modifier un patron à taille 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Savoir raccourcir un bas de pantalon ou d'une jupe ◆ Savoir rétrécir la taille d'un pantalon, d'une jupe ou d'une veste tailleur ◆ Savoir raccourcir un bas de manches de veston homme ou de veste tailleur dame ◆ Savoir effectuer diverses techniques de réparation ◆ Savoir changer un fermoir, ◆ une doublure <p><i>À l'issue de cette formation, les stagiaires sont présumés avoir couvert les quatre premières unités (4UF) sur les six prévues par l'Institut de la Parure, des Soins de Beauté, de l'Habillement et de la Bijouterie aux Arts et Métiers. Ils entrent directement en UF5 : Techniques spécifiques Tailleur et passent un examen pendant le premier 10ème des cours de l'UF5 en septembre 2008 (c'est-à-dire pendant les 24 premières périodes de l'année). S'ils réussissent cet examen, ils continuent les cours normalement en UF5; s'ils le ratent, on leur rembourse leurs frais d'inscription. Ensuite, s'ils réussissent l'UF5, les stagiaires réalisent l'épreuve intégrée UF6 et obtiennent le titre de "Technicien-ne en Habillement".</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Savoir appliquer les techniques de coupe ◆ Etre capable d'appliquer les règles de base de l'organisation du travail en atelier ◆ Etre capable de prendre les mesures sur corps afin de modifier un patron à taille ◆ Etre capable d'exécuter des cols, des fentes, des poignets, des poches, des achèvements de bas de parmentures ou de bas de manches ◆ Savoir appliquer les diverses techniques d'exécution en vue de réaliser le chemisier, la robe, le manteau doublé et la veste tailleur ◆ Etre capable de contrôler les finitions d'un vêtement confectionné ◆ Etre capable de respecter les vitesses d'exécution pour la fabrication de vêtements
Programme : (24 H)		
Couture-Atelier	14h	
Coupe	4h	
Repassage	2h	
Contrôle de qualité	2h	
Technologie	2h	

Formation qualifiante Confection Cuir et Daim

Piqueuse/Piqueur <i>De septembre à décembre</i>	Retoucheuse/Retoucheur <i>De janvier à juin</i>	Ouvrier(ère) en confection <i>De janvier à juin</i>										
Objectif global												
Rendre les stagiaires aptes à maîtriser les techniques de coupe, de préparation, de piquage, à réaliser des techniques de montage et d'achèvement simples; ainsi qu'à dégager les principes élémentaires d'utilisation, d'entretien et de dépannage de tout le matériel spécifique à l'option.	Rendre les stagiaires aptes à effectuer des retouches complexes et diverses sur tout type de vêtement ; jupe, pantalon, chemisier, manteau, veste tailleur.	Rendre les stagiaires aptes à réaliser l'ensemble des techniques de coupe, de préparation, de montage et d'achèvement sur tout type de vêtement complexe.										
Objectifs en termes de savoirs	Objectifs en termes de savoirs	Objectifs en termes de savoirs										
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Savoir identifier et sélectionner le matériel lié au métier ◆ Savoir appliquer les techniques de collage ◆ Etre capable d'exécuter les techniques de poche et de boutonnière ◆ Savoir appliquer les diverses techniques d'exécution en vue de réaliser le gilet homme. ◆ Etre capable de contrôler les finitions d'un vêtement confectionné 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Savoir raccourcir un bas de pantalon ou d'une jupe ◆ Savoir rétrécir la taille d'un pantalon, d'une jupe ou d'une veste. ◆ Savoir raccourcir un bas de manches de veston, de blouson, ou de veste $\frac{3}{4}$ ◆ Savoir effectuer diverses techniques de réparation ◆ Savoir changer un fermoir, une doublure <p><i>À l'issue de cette formation, les stagiaires sont présumés avoir couvert les quatre premières unités (4UF) sur les six prévues par l'Institut de la Parure, des Soins de Beauté, de l'Habillement et de la Bijouterie aux Arts et Métiers. Ils entrent directement en UF5 : Techniques spécifiques Tailleur et passent un examen pendant le premier 10ème des cours de l'UF5 en septembre 2008 (c'est-à-dire pendant les 24 premières périodes de l'année). S'ils réussissent cet examen, ils continuent les cours normalement en UF5; s'ils le ratent, on leur rembourse leurs frais d'inscription. Ensuite, s'ils réussissent l'UF5, les stagiaires réalisent l'épreuve intégrée UF6 et obtiennent le titre de "Technicien-ne en Habillement".</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Etre capable de prendre les mesures sur corps afin de modifier un patron à taille ◆ Etre capable d'appliquer les règles de base de l'organisation du travail en atelier ◆ Etre capable de respecter les vitesses d'exécution pour la fabrication de vêtements ◆ Savoir appliquer les diverses techniques d'exécution en vue de réaliser le blouson, le veston et la veste $\frac{3}{4}$ homme. ◆ Etre capable de contrôler les finitions d'un vêtement confectionné 										
Programme : (24 H)												
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Couture-Atelier</td> <td style="text-align: right;">14h</td> </tr> <tr> <td>Coupe</td> <td style="text-align: right;">4h</td> </tr> <tr> <td>Repassage</td> <td style="text-align: right;">2h</td> </tr> <tr> <td>Contrôle de qualité</td> <td style="text-align: right;">2h</td> </tr> <tr> <td>Technologie</td> <td style="text-align: right;">2h</td> </tr> </table>	Couture-Atelier	14h	Coupe	4h	Repassage	2h	Contrôle de qualité	2h	Technologie	2h		
Couture-Atelier	14h											
Coupe	4h											
Repassage	2h											
Contrôle de qualité	2h											
Technologie	2h											



1.2. L'orientation post-formation et l'insertion professionnelle

Avec le projet T-ForEvEr, nous privilégions la poursuite d'une formation qualifiante en Promotion Sociale, auprès des partenaires suivants :

- L'Institut des Arts et Métiers de Bruxelles pour l'électricité, la mécanique et la formation en confection textile et cuir.
- Le CERIA à Bruxelles pour la formation HORECA
- L'institut des Techniques Artisanales de Liège pour la plomberie
- L'Institut Cardinal Mercier à Bruxelles pour le bâtiment
- L'institut de Promotion Sociale de Mouscron Comines pour la bureautique.
- L'université du Travail à Charleroi pour la menuiserie

Comme la formation en promotion sociale se donne en général le soir, un certain nombre de stagiaires ont la possibilité de travailler le jour et de suivre des cours le soir.

Récapitulatif des sections	Horeca	Secrétariat	CEN	FAE	Sydonie***
Nombre de participants conventionnés pour l'année civile	14	20	34	14	0
Nombre total de participants inscrits en 2007 (*)	30	45	77	35	25
Femmes	17	45	0	29	4
Hommes	13	0	77	6	21
Résultats					
Poursuite à Siréas - FAE	14	18	35	16	5
Emploi (**)	10	11	8	2	3
Poursuite en formation qualifiante	2		11	2	2
Recherche emploi	2	13	6	6	1
Réorientation	-		7	0	2
Arrêt pour raisons personnelles	1	2	-	8	7
Décrochage	-	1	10	1	5

(*) Ces chiffres concernent deux groupes de formation à cheval sur deux années civiles, la plupart des stagiaires commençant en septembre pour terminer en juin de l'année suivante

(**) Le nombre de stagiaires qui ont trouvé un emploi inclut seulement ceux qui ont trouvé cet emploi dans les six mois qui suivent la formation.

(***) Trois modules de trois mois en 2007.

2. *L'Education permanente et l'animation culturelle*

CENTRE ETANGS NOIRS,
R. des Etangs Noirs, 85 1080 Bruxelles
CENTRE VICTOIRE,
Rue de la Victoire, 34 1060 Bruxelles
CENTRE ABATTOIR,
Bd de l'Abattoir, 37 1000 Bruxelles
CENTRE TANNEURS
Rue des Tanneurs, 58-62 1000 Bruxelles
CENTRE RUE DE LA CROIX,
Rue de la Croix 22 1050 Bruxelles
CENTRE FRANKLIN
Rue Franklin, 112 1000 Bruxelles
CENTRE NAMUR
Rte de Gembloux, 500 5000 Namur
CENTRE LIÈGE
R. Lambert-Bègue, 8 4000 Liège

Le Décret du 17 juillet 2003 sur l'Education Permanente prévoyait que toutes les associations reconnues en tant que service d'éducation permanente sur base du Décret du 8 avril 1976 introduisent une demande de ré-agrégation. Toutefois, un délai de quatre ans maximum leur était accordé pendant lequel ces associations continueraient à bénéficier des subsides accordés sur base de l'ancien Décret.

Pendant ce laps de temps, Siréas a procédé à une refonte de ses objectifs et de ses programmes d'activités afin d'être en conformité avec les exigences du nouveau décret. La nouvelle demande a été introduite en mars 2007, dernier délai, sur base des activités 2006.

Notre demande portait sur deux axes du décret :

- axe 1 : la participation, l'éducation et la formation citoyenne
- axe 3.2 : la publication d'analyses et études

2.1. L'axe 1 du Décret : Participation, éducation et formation citoyenne

Nos activités ont été développées sous 4 thématiques différentes :

Thématique 1 : Intégration dans le milieu de vie : Meilleure connaissance

des ressources et des caractéristiques socio-culturelles du milieu de vie, comme outil d'intégration et d'autonomisation citoyenne. En 2007, cette thématique a fait l'objet de 223 activités pour une durée de 605 heures à destination de 3127 participants.

Thématique 2 : Développement de la citoyenneté belge et européenne : Meilleure connaissance des systèmes politiques belge et européen et de leurs institutions. En 2007, cette thématique a fait l'objet de 52 activités pour une durée de 116.5 heures à destination de 799 participants.

Thématique 3 : La lutte contre les inégalités de droit et les conflits qui en résultent : Capacité d'analyse critique des inégalités et des injustices qui sont à l'origine de situations dramatiques dans le monde. En 2007, cette thématique a fait l'objet de 11 activités pour une durée de 26 heures à destination de 168 participants.

Thématique 4 : Santé et diversité des cultures : Développement de connaissances et d'attitudes relatives à la santé. En 2007, cette thématique a fait l'objet de 99 activités pour une durée de 367.5 heures à destination de 2009 participants.

Au total, cela fait 385 activités à destination de 6103 participants pour une durée de 1056 heures.

A ce jour, nous n'avons pas encore de réponse de la Communauté française concernant notre ré-agrégation. Nous avons cependant été informés que nos activités 2008 seront financées comme auparavant. L'Education Permanente de Siréas représentant un tiers de nos activités, nous restons relativement confiants. Si ce financement était refusé, Siréas rencontrerait d'énormes difficultés.

2.2. L'axe 3.2 du Décret : Production d'analyses et études

Cet axe comprend la publication d'analyses et d'études qui doivent contribuer à la prise de conscience du fonctionnement de la société et des enjeux sociaux et politiques qui déterminent la participation active de tous les citoyens dans une société démocratique.

Cet axe a modifié très fort notre manière de produire des analyses et

études. Avant le Décret, nos publications pouvaient atteindre +/- 300 pages, résultats de recherches européennes sur différents sujets : pédagogique, social, critiques de certaines lois concernant le droit des étrangers.

Actuellement nos réflexions sont des approches moins volumineuses mais plus dirigées vers la société en général, les droits de l'homme, les cultures, l'économie et les migrations.

En 2007, nous avons publié sous forme de brochure et mis sur site web les analyses et études suivantes :

	Thématiques	Publications
1	Société	Réflexions sur les unités capitalisables en formation professionnelle
2	Economie	La Globalisation Inachevée
3	Monde et Droits de l'Homme	La problématique de la bonne gouvernance au Burundi
4	Migrations	Au nom de la lutte contre les mariages blancs
5	Société	Les enjeux de l'apprentissage en ligne dans le cadre de la formation des adultes faiblement scolarisés
6	Culture	Rencontrer l'étranger
7	Monde et Droits de l'Homme	Droits de l'Homme en République démocratique du Congo
8	Société	La difficulté de recruter des formateurs dans le secteur ISP
9	Monde et Droits de l'Homme	La problématique de la stabilité dans la région des Grands Lacs
10	Migrations	Le phénomène migratoire dans la Post-modernité: cas des migrations africaines des quinze dernières années
11	Monde et Droits de l'Homme	Co-responsabilités dans le génocide rwandais: essai d'analyse
12	Monde et Droits de l'Homme	Burundi : autoritarisme et malversations caractérisent les 2 ans de pouvoir du CNDD-FDD
13	Société	La lutte contre les OGM
14	Monde et Droits de l'Homme	Comprendre le conflit Israélo-Palestinien pour saisir les difficultés du Processus de paix.
15	Migration	La carte bleue européenne : Une chance pour les hautement qualifiés des pays en voie de développement
16	Société	La prison en question – Etat des lieux
17	Société	Le Sida, un combat qui n'est pas gagné
18	Monde et Droits de l'Homme	La face cachée des USA en Afrique et au Moyen-Orient

3. *La prévention des IST/Sida et autres maladies transmissibles*

Champ d'action :

Toute la Communauté française en réponse aux appels de tout Organisme

Les objectifs

Le diagnostic d'infection par le VIH a été posé chez un total de 20106 personnes en Belgique entre le début de l'épidémie et le 31 décembre 2006. Au cours des 21 dernières années (1986-2006), le nombre de nouveaux diagnostics d'infection VIH a varié dans les limites de 1,8 à 2,9 diagnostics en moyenne journalière.

Au cours de l'année 2006, 1014 nouveaux cas d'infection ont été enregistrés. Pendant la période 1997-2006, le nombre de nouveaux cas d'infection VIH diagnostiqués par an a augmenté de 45%, passant de 700 cas en 1997 à un pic de 1074 cas en 2005. Cette augmentation était principalement marquée entre 1997 et 2000 (+36%) ; elle est plus modérée par la suite.

Les migrants font partie des groupes les plus touchés et les plus vulnérables à l'infection au VIH/Sida, et ceci pour diverses raisons, entre autres celles qui sont liées aux trajectoires migratoires, à la culture (des pays d'origine et des pays d'accueil), aux conditions de précarité dans lesquelles ils vivent ainsi qu'à l'accès difficile aux soins et aux programmes de prévention. En Belgique comme dans d'autres pays européens, les migrants continuent à se heurter à de sérieuses inégalités dans la prévention, le diagnostic et les soins.

L'objectif général des activités est d'améliorer la santé de la population migrante par la réduction de la vulnérabilité face au VIH/SIDA, aux autres IST et aux autres maladies comme la tuberculose et l'hépatite et par le renforcement

de la communauté en ce qui concerne la prise en charge de sa propre santé et l'accès aux soins.

Les stratégies d'action

I. La production et la diffusion du matériel didactique et séances de prévention adapté aux réalités linguistiques et culturelles des différentes communautés. La production du matériel est assurée par l'organisation de réunions de travail, les phases de pré-test, la conception et la réalisation graphique et l'impression des documents. La diffusion est assurée par des actions menées directement sur le terrain ainsi que par la mobilisation de relais et la décentralisation via les Centres Locaux de Promotion de la Santé (CLPS), les centres d'accueil pour réfugiés, etc. Pendant cette période, plusieurs séances d'animation ont été effectuées dans les divers lieux cités ci-dessus.

Dans la mesure du possible, et pour pouvoir toucher une grande partie des migrants, les publics rencontrés ont été diversifiés et comprenaient aussi bien les jeunes (filles ou garçons, scolarisés dans les écoles ou non scolarisés dans les centres d'alphabétisation), les adultes (hommes ou femmes), les demandeurs d'asile, les étudiants, les primo arrivants).

Ainsi, à travers de 145 séances d'animation et animation grand public (stand), environ 20.271 personnes ont reçu des informations de base sur les ist/sida, la vie sexuelle et affective.

Dans certains établissements, des réunions d'évaluation ont été menées en collaboration avec les responsables, pour examiner les pistes d'amélioration des méthodes d'organisation.

Nous avons mis en place un nouveau module pour les associations il s'agit de 8 animations de 2 h.

II. La formation de relais professionnels, Pour cette année 1036 personnes ont été formées essentiellement les équipes médicales, paramédicales et sociales qui travaillent avec un public composé de migrants. La formation aborde la diversité culturelle en lien avec la santé et la sexualité.

III. L'accompagnement des personnes vivant avec le VIH :

Cette année 409 personnes ont participé à nos activités. Cet accompagnement s'inscrit en complément des aides médicales et sociales fournies par ailleurs. Il permet d'offrir un espace de communication et de soutien pour les problèmes rencontrés par les personnes vivant avec le VIH, problèmes qui ne peuvent être abordés dans d'autres cadres.

IV. L'expertise, l'évaluation et l'échange d'expérience : par son appartenance en tant que leader ou membre de différents réseaux à l'échelle de la Communauté française et à l'échelle européenne, SIREAS participe à la réflexion sur les liens entre le Sida et la migration, d'un point de vue social, politique et sanitaire. Les activités consistent en l'organisation de journées d'échange et de réflexion, la participation à des colloques et conférences et le travail en réseau.



4. Les actions de Cohésion sociale

Le projet de Cohésion sociale fonctionne au niveau régional bruxellois à travers les cinq implantations de Siréas (Bruxelles Nord-Est, Bruxelles Centre, St Gilles, Ixelles et Molenbeek). Pour les actions d'accompagnement social et d'accueil de primo-arrivants, les animatrices et interprètes se déplacent dans toute la région et sont actives à travers tous les Centres.

4.1. Le service juridique

Le service juridique de SIREAS est un service spécialisé en droit des étrangers. L'action principale est l'information d'un public très large, en droit des étrangers, ainsi que l'assistance technique (juridique) d'individus ou de groupe d'individus dans leurs démarches administratives.

Nous abordons à cette occasion les questions relatives à l'asile, la régularisation, le regroupement familial, l'état civil. Ces séances rentrent parfaitement dans l'objectif du service juridique d'information/formation sur le droit des étrangers, permettant ainsi de livrer l'information de manière plus efficiente.

Le service a aussi pour ambition d'analyser, voire de contester les textes proposés par le législateur européen et fédéral dans ce domaine sur base de la jurisprudence des cours et tribunaux internationaux, européens et nationaux, et ce afin de pouvoir conseiller au mieux les personnes qui s'adressent à notre service. Siréas a, en conséquence, introduit avec plusieurs autres associations des recours devant le Cour Constitutionnelle et le Conseil d'Etat contre les récentes lois du 15.09.2006 et les arrêtés royaux en découlant. A l'heure de la publication de ce rapport, la Cour Constitutionnelle a rendu sa décision.

L'entrée en vigueur de ces nouveaux textes régissant l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, ont suscité de nombreuses questions auprès de la population étrangère, qui ont fait de nombreuses fois appel à notre service pour expliquer les changements intervenus en la matière.

Le nombre de personnes ayant consulté le Service en 2007 s'élève à 975 souvent avec des demandes multiples.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total
Jeunes enfants (0 à 3 ans)	0	1	1
Enfants (3 à 6 ans)	0	0	0
Enfants (6 à 12 ans)	0	1	1
Adolescents (12 à 18 ans)	4	3	7
Jeunes adultes (18 à 25 ans)	42	30	72
Adultes (25 à 40 ans)	214	281	495
Adultes (40 à 60 ans)	72	140	212
Seniors (60 ans et plus)	15	5	20
Indéterminé	82	85	167
TOTAL	429	546	975

4.2. L'alphabétisation

Les cours de français langue étrangère se donnent à raison de 18 h semaine et s'adressent à un public de demandeurs d'asile, de réfugiés reconnus ou de réfugiés ayant obtenu la nationalité belge habitant dans la zone Nord Est de Bruxelles Ville.

En effet, les personnes qui fréquentent nos cours d'alphabétisation sont amenées à devoir s'intégrer dans la société belge dans laquelle la mixité est ressentie comme naturelle (écoles, lieux de travail, loisirs, etc.). Dans la mesure où nous considérons que l'apprentissage du français n'est pas l'unique finalité des cours organisés, mais qu'ils doivent permettre aux participants de s'intégrer dans le pays d'accueil, il nous a semblé paradoxal d'accepter le principe de séparation des sexes dans les activités socioculturelles. C'est la raison pour laquelle nous organisons pour nos activités par groupes mixtes, formés en fonction du niveau de connaissance du français : débutant, moyen, avancé.

Origine des étudiants :	
Proche et Moyen Orient	24
Ex-Urss :	6
Asie :	5
Union Européenne :	13
Amérique latine :	2
Afrique :	4
Total	54



4.3. L'intégration socio-culturelle de communautés issues du Proche-Orient

En 2007, nous avons poursuivi les actions que nous menons dans le cadre de l'intégration plus spécifique des communautés chrétiennes exilées du Proche-Orient. Mais, une suppression de subside nous a contraints à procéder au licenciement de l'une de nos animatrices arméniennes, pourtant très efficace.

Les activités menées sont diverses :

- Actions interculturelles. Notamment par le biais de notre participation à la fête de quartier Ambiorix : « Les Squares en Couleur » le 5 juin 2007 ou aux Tables du Monde présentant aux visiteurs des préparations culinaires du monde entier ; organisation de repas multiculturels accompagnés de musique traditionnelle, etc.
- Actions intergénérationnelles et école de devoirs.
- Activités d'accompagnement et d'interprétariat (araméen, turc, kurde et arménien) : dans les hôpitaux, les administrations, mais aussi dans les structures scolaires (enseignants, PMS, logopèdes...).
- Prévention en matière de santé et visites aux malades
- Visites aux familles en difficulté.
- Accueil des primo-arrivants.



Ces activités ont touché 410 personnes en 2007.

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Nombre total
3 à 6 ans	4	2	6
6 à 12 ans	31	13	44
12 à 18 ans	7	3	10
18 à 25 ans	15	30	45
25 à 40 ans	70	60	130
40 à 60 ans	73	77	150
60 ans et plus	35	50	85
TOTAL	193	217	410

Ces familles sont arrivées en Belgique en provenance de Turquie, d'Irak et de Syrie, ainsi que d'Arménie. Il s'agit pour la plupart de grandes familles, très unies et désireuses, après avoir subi des persécutions, de réussir leur projet de vie en Belgique tout en conservant leurs racines.

Pour ces familles, le retour au pays d'origine n'est plus envisageable, leur avenir passe donc par une intégration harmonieuse en Belgique, tant sociale que professionnelle. Néanmoins les membres de cette communauté s'efforcent de conserver en mémoire leur culture millénaire. Ces communautés ont été victimes d'un génocide et il est pri-

mordial de mener des actions pour que se perpétue la mémoire de ces événements tragiques, non dans un esprit de vengeance bien entendu, mais d'éducation à la tolérance et à l'ouverture, pour que de telles choses ne puissent plus se reproduire. Dans cette perspective, l'oubli serait le plus grand danger. Aider cette communauté à conserver sa mémoire et sa culture constitue donc une facette de notre travail, l'autre facette est de les aider à s'intégrer en Belgique.

La Belgique n'a pas reconnu le génocide arménien/araméen alors qu'elle reconnaît le génocide juif et le génocide rwandais. Pourquoi cette incohérence de jugement ?

5. Le service d'action sociale bruxellois - SASB

En 2007, nous avons constaté encore une demande très forte de part des candidats réfugiés à cause de l'incertitude provoquée par l'absence de gouvernement, par l'absence de décisions politiques concernant les problèmes des immigrés et réfugiés. Par ailleurs, diverses déclarations de personnalités politiques promettaient la régularisation des sans papiers dans certaines conditions (sans savoir lesquelles), mais d'autre part, nous avons constaté la mise en œuvre de mesures sécuritaires de plus en plus contraignantes. Cette situation a renforcé l'action médiatisée des sans-papiers (occupations d'église, grève de la faim), mais aussi surcharge des communications téléphoniques au SASB/Siréas comme à d'autres services pour savoir s'il y avait de nouvelles dispositions.

Le nombre de visiteurs pour l'action sociale et juridique a légèrement diminué. Par contre, dans le domaine de l'assistance aux justiciables et du Service Social International on observe une augmentation des visites et des demandes d'enquêtes internationales.

Ceci est dû à une disponibilité plus grande du personnel grâce à la mise à disposition d'une AS mi-temps de Siréas pour l'aide aux justiciables.

Pour le SSI nous avons pu engager, grâce à un financement de la COCOM, une personne ressource chargée d'améliorer le suivi des cas individuels et en même temps d'établir des collaborations et des partenariats avec des services dans les deux régions francophone et néerlandophone du pays.

5.1. L'action sociale et juridique

La spécificité de notre service et sa compétence dans ce domaine fait que la plupart des personnes qui s'adressent à notre permanence sociale viennent pour la régularisation de leur séjour.

Il s'agit pour la plupart de réfugiés en instance de reconnaissance ou ayant reçu un refus. Notre rôle est de les assister dans leur demande ou bien de les aider à introduire un recours.

Cette année nous avons eu 2716 personnes pour l'aide sociale et juridique, qui ont conduit le service à entreprendre 3756 démarches.

Répartition par nationalité

Afrique Sub Saharienne	Amérique Latine	Asie	Europe de l'Est	Maghreb	Moyen Orient	Europe (UE)	Autres	Total
1615	193	71	112	357	149	208	11	2716

Répartition par type de demandes

A	B	C	D	E	Total
Séjour	Travail	Sécurité sociale	Problèmes financiers	Divers	
2543	299	325	124	465	3756

Les problèmes de permis de séjour

En 2007, nous avons traité 2.543 demandes relatives au séjour, à savoir :

- candidats réfugiés au sens de la Convention de Genève de 1951 et du Protocole de 1967.
- personne revendiquant le statut de protection subsidiaire : combien de dossier ? (voir encadré 1)
- demandes de visa pour regroupement familial. (voir encadré 2).
- demande de visa pour court séjour.
- demande de visa pour poursuivre des études en Belgique.
- demandes d'autorisation de séjour pour circonstances exceptionnelles (l'article 9, alinéa 3, 9 bis et 9 ter de la loi du 15/12/1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers). (voir encadré 3).
- Les démarches pour l'obtention de la nationalité belge (voir encadré 4).
- Les demandes d'établissement définitif (pour ressortissants de l'Union Européenne ou hors Union Européenne).
- Demande de permis de séjour pour motif de mariage.

Encadré 1

La loi du 15.09.2006 a introduit la notion de protection subsidiaire. Ce statut est accordé à l'étranger qui ne peut être considéré comme réfugié mais à l'égard duquel il existe de sérieux motifs de croire que, s'il était renvoyé dans son pays, il encourrait un risque réel de subir les atteintes graves suivantes : peine de mort ou exécution ; torture ou traitements ou sanctions inhumains ou dégradants ; menaces graves contre la vie ou la personne d'un civil en raison d'une violence aveugle en cas de conflit armé interne ou international.

Encadré 2 :

Les modifications en matière de regroupement familial sont entrées en vigueur au mois de juin 2007. Ces changements de loi ont durci l'accès au regroupement familial et au séjour définitif lorsque l'on réside en Belgique dans le cadre du regroupement familial. En effet, la modification de l'article 10 de la Loi du 15.12.1980 a introduit de nouvelles conditions encore plus restrictives. Parmi celles-ci, la production d'une attestation de logement suffisant, délivrée par la commune de résidence de la personne vivant en Belgique, a créé d'énormes difficultés et des retards conséquents dans le traitement des dossiers.

Encadré 3 :

A dater de juin 2007, la réforme du droit des étrangers a supprimé l'article 9 alinéa 3 qui a été remplacé par les articles 9 bis et 9 ter. L'article 9bis concerne les demande d'autorisation de séjour pour raisons humanitaires (un délai déraisonnable dans le traitement d'une demande d'asile, être parent d'un enfant belge ou autorisé au séjour) et l'article 9ter concerne les demandes d'autorisation de séjour pour raisons médicales. Au cours de l'année 2007, nous avons obtenu de nombreuses réponses favorables.



Encadré 4 :

La loi du 27/12/2006 a apporté des modifications au Code de la Nationalité Belge. Toutefois, cette réforme du Code de la Nationalité Belge limite l'accès à la nationalité en y ajoutant plusieurs conditions restrictives, particulièrement en matière de résidence effective et de séjour légal en Belgique.

Le travail et le permis de travail

Notre service a traité pour l'année 2007, 299 demandes liées au travail.

L'élargissement de l'Union Européenne continue à engendrer de nombreuses demandes de la part des ressortissants de pays qui y ont adhéré récemment (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), et qui souhaitent travailler et s'établir en Belgique. Mais la libre circulation des travailleurs européens n'est pas encore d'application pour ces ressortissants. Aussi, afin de pouvoir travailler et

séjourner légalement en Belgique, ils restent soumis à l'obtention d'un permis de travail B ou d'une carte professionnelle.

La Sécurité sociale

Au cours de l'année 2007, notre service a traité 325 demandes relatives à la Sécurité sociale.

Problèmes financiers et aide sociale

Nous avons traité 124 dossiers d'aide sociale cette année. Outre une intervention auprès des CPAS et les demandes d'échelonnement de dettes, nous faisons également appel à certains services qui apportent une aide financière limitée, parfois providentielle, mais qui ne peut couvrir les besoins réels des personnes. Nous sommes également en contact régulier avec divers services sociaux pouvant apporter une aide matérielle (meubles, vêtements,...) ainsi qu'avec des services délivrant des colis alimentaires.

Les autres interventions

Nous intervenons également dans des domaines aussi variés que la scolarité, le logement, le droit civil, la santé, l'accès à la nationalité belge (voir encadré 4), etc. Nous avons enregistré 465 demandes de ce type.

Enfin, nous répondons à de nombreuses demandes faites par téléphone, par mail ou par courrier, demandes qu'il nous est difficile de quantifier. En effet, certaines personnes préfèrent s'adresser anonymement à notre service social ou encore d'autres sont dans l'impossibilité de se déplacer ou résident à l'étranger.

Un grand nombre de ces appels téléphoniques provient de services sociaux, centres de quartiers, CPAS, services sociaux d'hôpitaux, voire de services publics.



5.2. L'aide aux justiciables

L'aide sociale aux justiciables du Service d'Action Sociale Bruxellois s'adresse tant aux détenus qu'aux ex-détenus d'origine étrangère.

En un an, le nombre de dossiers pris en charge a plus que doublé. En effet, de

127 dossiers traités en 2006, nous sommes passés à 257 dossiers en 2007 pour 240 détenus (dont 66 libérés en 2007) et 17 ex-détenus.

Pour ces 257 personnes nous avons entrepris 366 démarches :

:

Type de demandes sociales	VA	%
Ré/Insertion sociale et professionnelle	24	6.56%
Séjour	230	62.84%
Divers	105	28.68%
Réhabilitation	7	19.13%
Total	366	100%

a. Les demandes relatives à la réinsertion sociale et professionnelle

Une partie de ces demandes (6.5 %) consistait en des renseignements ou des interrogations sur le nouveau Tribunal d'Application des Peines ainsi que sur les démarches à effectuer auprès de cette nouvelle instance. Ces nouveaux Tribunaux apportent une importante modification au droit pénitentiaire et, plus particulièrement, au suivi des mesures privatives de liberté.

b. Les demandes relatives au séjour

Cette année, nous avons reçu un grand nombre de demandes relatives au séjour. Celles-ci constituent 62.84% des demandes recensées, soit 230 demandes.

Ces demandes sont introduites par :

- 1 des candidats réfugiés déboutés ;
- 2 des détenus n'ayant fait aucune demande de séjour depuis leur arrivée en Belgique ;
- 3 des détenus ayant introduit une demande d'autorisation de séjour pour motifs exceptionnels (article 9,3 1, article 9bis ou article 9ter de la Loi du 15 décembre 1980) ;
- 4 des détenus en détention administrative et mis à la disposition de l'Office des Etrangers ;
- 5 des détenus menacés d'une mesure d'expulsion ;

6 des détenus désirant retourner dans leur pays d'origine : Ces demandes constituent une part très importante de notre travail. Beaucoup de détenus souhaitent retourner dans leur pays afin de sortir de l'univers carcéral.

7. des ex-détenus non autorisés au séjour à leur sortie de prison : régularisation en tant qu'ascendant, descendant ou conjoint d'un belge ou d'un ressortissant de l'UE, obtention d'un permis de travail (essentiellement pour les ressortissants des 12 nouveaux pays membres de l'UE), etc...

c. Divers

Les divers concernent autant les détenus que les ex-détenus. Il s'agit d'activités en tant qu'intermédiaire entre le détenu ou l'ex-détenu et son avocat, sa famille, les bureaux de chômage ou les CPAS, les communes, ACTIRIS, les mutuelles, les centres de formation professionnelle, ... (105 cas)

d. La réhabilitation

Enfin, nous avons effectué des démarches en vue d'obtenir la réhabilitation, conformément aux conditions dictées par le Code Pénal (7 cas).

Aideaux justiciables (suite)

Si un étranger est détenu à la suite d'un délit, fut-il mineur, alors qu'il se trouve en séjour irrégulier sur le territoire, il ne peut bénéficier d'une mesure de libération anticipée que s'il souhaite retourner dans son pays d'origine. Il s'agit d'une nouvelle mesure appelée « libération provisoire » existant depuis l'instauration des tribunaux d'application des peines en février 2007.

Par contre, l'étranger ne souhaitant pas quitter le territoire est contraint de rester en prison et de faire sa peine jusqu'au bout avant de pouvoir être libéré.

Dans certains cas, l'étranger est, au terme de sa peine, mis à la disposition de l'Office des Etrangers afin que celui-ci statue sur son rapatriement. Dans la plupart des cas, ce délai ne dépasse pas 30 jours et si l'Office des Etrangers n'a pas statué, le détenu est alors libéré et mis en possession d'un ordre de quitter le territoire dans les 5 jours.

5.3. Le Service Social International

Le Service Social International, dont SASB est la branche belge, s'étend sur 140 pays dans le monde. Ses objectifs sont ;

1. venir en aide à ceux qui rencontrent des problèmes personnels ou familiaux (droit de garde et de visite, maltraitance, rapt parental,...) nécessitant une intervention coordonnée entre la Belgique et un ou plusieurs autres pays ;
2. étudier d'un point de vue international les conditions et les conséquences de la migration sur les individus et les familles.
3. contribuer à la prévention des problèmes sociaux liés à la migration (en collaboration avec Siréas).

Le SASB intervient dans le cadre du SSI lorsqu'une famille est séparée et que des parents habitent dans des pays diffé-

rents. Le travail consiste notamment à effectuer, via le réseau SSI, à la demande des tribunaux belges et étrangers et en toute discrétion, des « enquêtes sociales internationales » dans des situations de conflit familial concernant le droit de garde des enfants ou le non-respect de ce droit de garde (enlèvement ou soustraction d'enfants à la garde de la tutelle légale). Par ces enquêtes, le SSI contribue à donner aux magistrats des indications visant à évaluer quel serait l'intérêt supérieur de l'enfant, afin de pouvoir statuer conformément aux articles 7, 12 et 13 de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (1980) et à l'article 55 du Règlement n° 2201/2003 du Conseil européen relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et de responsabilité parentale.

Le nombre de dossiers traité augmente d'année en année (158 dossiers en 2007 contre 132 en 2006).

C'est pourquoi, en septembre 2007, grâce à une subvention octroyée par le Ministère des Affaires Sociales de la Région Bruxelloise (Commission Communautaire Commune), une personne supplémentaire a été engagée. Sa tâche est de :

- rechercher la collaboration de services, en Flandres et en Wallonie, capables de réaliser les enquêtes demandées par les pays étrangers via le SSI
- créer et gérer un réseau, avec ces partenaires.
- centraliser, traduire et transmettre les demandes et les rapports d'enquêtes qui arrivent de l'étranger ou qui y seront expédiées
- centraliser les demandes d'enquêtes adressées par les tribunaux belges et les transmettre aux membres du réseau international du SSI
- suivre la qualité professionnelle des enquêtes réalisées par le réseau belge
- former, encadrer et évaluer la collaboration des partenaires afin que le travail soit effectué selon la méthodologie du SSI.

En 2007, la proportion entre les demandes que nous adressons au SSI et celles que nous recevons du réseau SSI

est équilibrée au contraire des années précédentes. Nous avons sollicité le SSI à 80 reprises et nous avons reçu 78 demandes.

Sur les 158 dossiers :

- 136 concernaient des enfants : déplacements illicites d'enfants, droit de garde et/ou de visite, mauvais traitements, adoption, changement le nom familial, mineur non accompagné, médiation,...
- 5 demandes étaient d'ordre juridique : séjour, divorce, nationalité,...
- 10 dossiers concernaient des recherches d'origine (recherche de parents biologiques) et le rétablissement de contacts entre membres d'une famille séparés pour des raisons diverses.
- 7 dossiers concernaient des demandes diverses telle que la vérification de liens familiaux pour un détenu à l'étranger ou la reconnaissance de paternité.

Les pays concernés sont essentiellement :

Répartition géographique	Nombre de dossier
Italie	24
Hollande	22
Allemagne	20
France	16
Portugal	15
Espagne	14
Angleterre	7
Suisse	5
Luxembourg	5
Bulgarie	2
Canada	2
Grèce	2
USA	2
Rwanda	2
Sénégal	2
Slovaquie	2

Un dossier a été traité avec chacun des pays suivants: Albanie, Brésil, Burundi, Congo Brazzaville, Iran, Irlande, Liban, Russie, Saint-Martin, Suède, Thaïlande, Tchèque, Ukraine.

Un dossier était commun à la France et à l'Angleterre ; un à l'Allemagne et à l'Italie ; un à la France et au Maroc.

SSI nombre de dossiers traités en 2007

Poursuite dossiers ouverts	64
Nouveaux dossiers	94
Total dossiers traités	158

SSI type de demande en 2007

Familles éclatées	136
Juridique	5
Recherche d'origine	10
Divers (regroupement familial, détenus, mesures alternatives à la détention).	7
Total	158

Conclusion

Cette année 2007 a été pour les activités de Siréas / SASB / FAE une année intense non seulement au niveau des activités mais aussi au niveau du questionnement et de l'inquiétude quant à l'avenir des objectifs du travail social dans une société en pleine convulsion minée par les peurs du début de ce 21^e siècle.

Siréas s'est impliqué de plus en plus, par son action sociale, par la recherche et par les partenariats, et est induit à développer une vision des politiques et des conséquences de ces politiques au niveau international ainsi que des répercussions qu'elles peuvent avoir sur la fonction et l'éthique du travail social et son rôle vis à vis d'une population de plus en plus paupérisée.

Un phénomène important est la tendance dans certains pays à économie forte comme l'Angleterre, les USA et l'Allemagne ou les Pays Bas, à développer des associations d'aide sociale payantes. Trois de ces pays font partie de l'Europe. Si cette politique devenait une politique européenne, cela mettrait fin à l'état solidaire cher aux principes de la Révolution française (liberté – égalité – fraternité) qui forment le fondement de l'état démocratique. Le travail social s'adresserait uniquement à ceux qui peuvent payer. Ce n'est encore que la pointe de l'iceberg, bien que déjà significative. Dans le contexte d'une société vouée à la globalisation, ces dérives pourraient acquérir toute leur signification.

Ce qui marque le plus la société au début de ce siècle, ce sont les peurs de notre temps.

Notre société est marquée par les peurs. A la sortie du 20^e siècle, on avait espéré que le 21^e siècle serait un siècle d'espoir, qui permettait d'entrevoir la

certitude d'un développement économique, la fin des guerres, plus de justice.

Il faut reconnaître que ces premières années nous ont fait entrevoir une autre image de la planète. Les ressources naturelles qui ont fait le développement et la richesse du monde occidental à terme s'épuisent: manque de pétrole et de gaz, montée spectaculaire du prix de l'énergie, sont causes de famine et de misère. La chute du mur de Berlin qui avait fait croire à la fin de la guerre froide, que du contraire ! Les guerres en Afrique, au Proche et Moyen Orient, ne font qu'incendier la planète alors que les grandes puissances continuent de s'armer avec des moyens de plus en plus sophistiqués, de plus en plus puissants, prêts à soumettre la planète entière pour piller les dernières ressources énergétiques ou minérales.

La politique des blocs, la politisation des valeurs soumises aux intérêts des puissants et le développement de la puissance militaire contribuent à la paupérisation des états et des populations les plus faibles. Et au-delà de cela, l'accroissement démographique mondial et le réchauffement climatique complètent cette vision apocalyptique de l'avenir de la planète.

Quelle sera alors la place d'un service social dans un monde devenu fou et aveugle par l'égoïsme si ce n'est qu'une faible voix pour dire que si les états puissants et tous les hommes ne changent pas de chemin, il n'y aura pas d'avenir pour l'humanité.

Mauro SBOLGI,
Administrateur Délégué